

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvée l'Entente Canada-Québec en appui aux personnes handicapées du Québec dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

70792

Gouvernement du Québec

### **Décret 598-2019, 14 juin 2019**

CONCERNANT monsieur Marc Dion, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ATTENDU QUE monsieur Marc Dion a été engagé de nouveau comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par le décret numéro 386-2019 du 10 avril 2019 pour un mandat prenant fin le 19 juillet 2019;

ATTENDU QUE le paragraphe 4.3 du contrat d'engagement de monsieur Marc Dion, annexé au décret numéro 386-2019 du 10 avril 2019, prévoit notamment que l'engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement aux conditions et modalités qui y sont prévues;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier l'engagement à contrat de monsieur Marc Dion comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à compter des présentes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Marc Dion comme sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit résilié à compter des présentes suivant les conditions et modalités prévues à l'article 4.3 du contrat d'engagement annexé au décret numéro 386-2019 du 10 avril 2019.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

70804